



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2738

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association la Gourguillonaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2738

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association la Gourguillonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, et d'autres collectivités publiques adhérentes.

À ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de la Métropole la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Dans le cadre de ses activités, l'association participe à diverses manifestations culturelles dans lesquelles elle représente la Métropole.

II - Bilan des actions 2016-2017

L'association a compté pour cette saison 346 adhérents répartis de la manière suivante : 96 agents de la Métropole, 57 agents de la Ville de Lyon et du Centre communal d'action sociale, et 193 invités (parmi les invités, on trouve par exemple les habitants du 7^e arrondissement de Lyon dans le cadre de la participation à la vie de quartier en collaboration avec la mairie de Lyon 7^e).

Les activités qui ont été proposées en 2016-2017 par les différentes sections sont les suivantes :

- photo : des visites de galeries photographiques, des séances d'apprentissage des techniques photographiques et de lecture d'images,
- musique : des auditions par les élèves, des scènes diverses,
- danse : cours hebdomadaires de différents types de danse et sur différents niveaux d'expertise,
- théâtre : diverses représentations par la Compagnie, cours d'art dramatique, accueil de 6 compagnies amateurs et semi-professionnelles,
- arts visuels : cours de peinture et dessin, exposition,
- informatique : formations, stages,
- collections : réunions mensuelles et rencontres interclubs.

III - Programme d'actions pour la saison 2017-2018

Les ateliers hebdomadaires proposés par la Gourguillonnaise lors de la saison 2017-2018 sont reconduits, avec l'intégration de nouveaux projets :

- musique : création d'ateliers découverte d'instruments,
- théâtre : lancement d'un atelier d'écriture,
- danse : stages à thème.

En 2018, l'association La Gourguillonnaise engage un travail de réflexion visant à définir son projet associatif sur 3 ans. L'objectif est de redynamiser l'offre et de la rendre plus attractive pour les agents de la Métropole. Pour se faire, plusieurs axes sont identifiés :

- compréhension du besoin et des attentes des agents de la Métropole : réalisation d'une grande enquête au printemps 2018,
- adaptation de l'offre aux attentes,
- mise en place d'une stratégie de communication :
 - . modernisation du site internet,
 - . développement de la promotion de l'association en dehors de l'Hôtel de la Métropole,
 - . participation accrue de La Gourguillonnaise à l'évènementiel interne de la Métropole.

IV - Budget prévisionnel 2017-2018

Les dépenses et recettes prévisionnelles de La Gourguillonnaise pour l'année 2017-2018 s'élèvent à 369 300€, dont 205 000 € concernant les mises à disposition de locaux et de personnel de la Métropole.

Les principaux postes du budget prévisionnel 2017-2018, annexé à la convention 2018, s'établissent comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
électricité de France (EDF) - gaz de France (GDF)	24 000	subvention Ville de Lyon	32 085
eau	1 900	recettes soirées	22 500
fournitures diverses	4 600	cotisations adhérents	10 000
frais de gestion	8 200	participation aux cours	50 900
location de matériel	1 500	Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon	1 802
entretien	7 200	financement sur fonds propres	47 000
travaux	17 000		
matériel de transport	10 000		
assurances	2 900		
salaires et charges sociales siège	68 000		
honoraires comptable et commissaire aux comptes	12 500		
communication, publicité, téléphone, affranchissement	3 487		
dotation aux amortissements	3 000		
remboursement charges agents mis à disposition	120 250	subvention Métropole - charges agents	120 250
remboursements loyers et taxes	84 750	subvention Métropole - loyers et taxes	84 750
Total	369 287	Total	369 287

La convention 2018 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine.

La Métropole met à disposition de La Gourguillonnaise des locaux et du personnel à titre onéreux et lui réclame donc chaque année la contrepartie financière correspondante.

La subvention d'autonomie, estimée à 205 000 € pour l'exercice 2018, est destinée à couvrir les dépenses de l'association relatives à ces mises à disposition. En 2017, cette subvention d'autonomie a été votée pour un montant de 186 000 €, mais elle a nécessité un ajustement début 2018 car les dépenses réelles de l'association en 2017 se sont élevées à 215 500 €.

La subvention d'autonomie sera versée en une seule fois, sur appel de fonds, au dernier quadrimestre 2018. En fin d'exercice 2018 ou au plus tard début 2019, le montant sera ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de l'association pour les mises à disposition.

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, 3 agents métropolitains sont mis à disposition par délibération n° 2016-1033 du Conseil de la Métropole du 21 mars 2016. Une convention de mise à disposition d'agents a été signée le 12 avril 2016 et court jusqu'au 31 décembre 2018. La charge salariale relative à ces postes est remboursée à la Métropole par l'association.

Les locaux métropolitains mis à disposition de La Gourguillonnaise en contrepartie du paiement d'un loyer annuel sont situés 343 rue Paul Bert à Lyon 3°, et 4 rue du Commandant Ayasse à Lyon 7°; ils font l'objet de conventions d'occupation temporaire.

Dans l'attente de la redéfinition du projet associatif, la subvention d'exploitation qui était de 47 000 € en 2017, n'est pas reconduite. Cette diminution de financement peut être supportée par La Gourguillonnaise pour cette année sur ses fonds propres ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activités 2017-2018 de l'association La Gourguillonnaise.

2° - Approuve :

a) - l'attribution à l'association La Gourguillonnaise d'une subvention de 205 000 € pour l'exercice 2018.

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association La Gourguillonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal pour la somme de 205 000 - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 020 - opération n° 0P28O4353.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.